



ANNEXES

La Chaux-de-Fonds

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (flux de trésorerie actualisés)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principes de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Établissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2024	2023
EUR	1	0.9395	0.9289
USD	1	0.9078	0.8414
JPY	100	0.5768	0.5965
CAD	1	0.6309	0.6335
NOK	100	0.0797	0.0827
GBP	1	1.1364	1.0716
SGD	1	0.6642	0.6378
SEK	1	0.0819	0.0834
DKK	1	0.1259	0.1246
AUD	1	0.5615	0.5742
HKD	1	0.1168	0.1077

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**
Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.
- **Titres**
L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.
- **Immeubles**
À l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté. Pour trois objets (Cadolles 7, Cadolles 9 et Verger-Rond), le principe de valorisation n'est pas la méthode DCF. Il existe en effet pour ces 3 immeubles une convention de reprise par l'Etat de Neuchâtel qui prévoit une possibilité de rachat au coût d'investissement réduit de 1 % par année.
- **Constructions en cours**
Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: **4 ans**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision pour autres frais de personnel.

- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).
- Provision constituée relative à la campagne de ruissellement des éléments naturels.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de ces provisions, défini dans le règlement de placement, est basé sur l'allocation effective au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Cette provision a atteint sa valeur cible.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2024	57 730	26 417	78 899	14 094	32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872
Entrées de valeur	11 142	3 226	16 441	-13 755	4 134	23 052	4 162	2 852	102 276	153 531
Sorties de valeur	-17 008	-11 041	0	0	-5 521	-29 996	-9 609		-100 259	-173 435
Bénéfices non réalisés	2 286	3 021	0	0	4 621	3 791	681	0	46	14 446
Pertes non réalisées	-1 517	-31	0	0	-6	-85	-301	0	-23	-1 964
Bénéfices réalisés	2 031	1 188	0	0	1 277	1 570	229	13	63	6 370
Pertes réalisées	-66	-93	0	0	-9	-85	-151	0	-981	-1 385
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2024	54 599	22 687	95 340	339	37 068	99 363	17 527	3 907	3 607	334 436

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2023	47 630	20 685	77 905	9 010	31 301	86 688	14 035	1 150	29 593	317 997
Entrées de valeur	14 395	13 968	993	5 084	7 201	32 309	16 380	0	122 376	212 707
Sorties de valeur	-7 753	-9 921	0	0	-7 271	-24 002	-7 824	-115	-148 563	-205 448
Bénéfices non réalisés	2 795	2 196	0	0	1 416	4 915	705	0	2	12 029
Pertes non réalisées	-295	-498	0	0	-500	-47	-744	0	-47	-2 130
Bénéfices réalisés	1 155	355	0	0	841	1 300	197	8	45	3 901
Pertes réalisées	-197	-369	0	0	-416	-46	-234	0	-921	-2 184
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2023	57 730	26 417	78 899	14 094	32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2024	768	768	471	4 725	1 175	348	84	0	9 388	16 191
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 856	2 856	1 272	9 232	2 500	777	162	230	11 861	26 035
Entrées de valeurs	234	234	14	234	57	24	29	0	3 083	3 440
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	3 090	3 090	1 286	9 465	2 556	801	191	230	14 944	29 474
Ajustements cumulés au 01.01.	-2 088	-2 088	-801	-4 507	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
Amortissements	-448	-448	-123	-824	-175	-100	-36	0	-1 520	-2 777
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 536	-2 536	-924	-5 331	-1 500	-529	-114	-230	-3 993	-12 620
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2024	554	554	362	4 135	1 057	272	77	0	10 951	16 854

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2023	834	834	462	5 233	1 257	67	56	0	6 232	13 307
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 357	2 357	1 142	8 926	2 408	372	103	230	7 527	20 707
Entrées de valeurs	499	499	130	306	92	405	60	0	4 405	5 398
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	-70	-70
Valeur d'acquisition au 31.12.	2 856	2 856	1 272	9 232	2 500	777	162	230	11 861	26 035
Ajustements cumulés au 01.01.	-1 524	-1 524	-680	-3 693	-1 151	-305	-47	-230	-1 295	-7 401
Amortissements	-564	-564	-121	-814	-175	-124	-31	0	-1 178	-2 443
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 088	-2 088	-801	-4 507	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2023	768	768	471	4 725	1 175	348	84	0	9 388	16 191

02

2024 2023

Participation - chiffres en milliers de francs

8 367 8 412

L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

8 367 8 412

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

1 033 4 405

Mise de fonds POOL	0	1 158
Intérêts courus	570	534
Divers	464	2 713

05

Créances - chiffres en milliers de francs

2 431 1 867

Impôt anticipé	546	456
Créances primes	290	381
Créances diverses	1 595	1 030

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2024	Attributions	Utilisations	31.12.2024
Sinistres Feu bruts	10 775	0	-4 179	6 596
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	10 680	0	-4 179	6 501
Sinistres Eléments naturels bruts	113 595	0	-51 456	62 139
- part de la réassurance	-35 315	34 372	0	-943
Sinistres Eléments naturels nets	78 281	34 372	-51 456	61 197
Contribution nette à la CIREN	-63 437	-1 157	-2 415	-67 009
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	25 524	33 215	-58 050	689

	01.01.2023	Attributions	Utilisations	31.12.2023
Sinistres Feu bruts	11 591	0	-815	10 775
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	11 496	0	-815	10 680
Sinistres Eléments naturels bruts	27 253	86 343	0	113 595
- part de la réassurance	-17 445	0	-17 870	-35 315
Sinistres Eléments naturels nets	9 808	86 343	-17 870	78 281
Contribution nette à la CIREN	-4 530	-844	-58 063	-63 437
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	16 773	85 499	-76 748	25 524

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2024	7 112	22 500	14 705	44 317
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	1 562	225	0	1 787
Dissolutions	0	0	-425	-425
Etat au 31.12.2024	8 674	22 725	14 280	45 679
Etat au 01.01.2023	6 845	15 594	14 868	37 307
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	267	6 906	0	7 173
Dissolutions	0	0	-162	-162
Etat au 31.12.2023	7 112	22 500	14 705	44 317

Réserves nécessaires	2024	2023
Obligations envers la CIREN	22 725	22 500
Obligations statutaires envers l'UIR	8 674	7 112
Obligations envers le POOL	14 280	14 705
Total des réserves nécessaires	45 679	44 317
Déjà en réserve selon bilan	-45 679	-44 317
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2024	Attributions	Dissolutions	31.12.2024
Fonds pour l'intervention	28 411	0	-1 261	27 151
Fonds pour la prévention	10 329	988	0	11 318
Fonds d'actions spéciales	3 328	2 000	-82	5 246
Provision à la campagne EN ruissellement	3 929	0	-173	3 756
Provision promesses pour subventions	1 935	289	0	2 224
Provision vacances et heures supplémentaires	185	0	-45	140
Provision autres frais de personnel	78	0	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 351	0	-60	1 291
	49 547	3 277	-1 620	51 204
Fonds des missions de secours	2 118	317	-110	2 325
Total	51 664	3 594	-1 730	53 528

	01.01.2023	Attributions	Dissolutions	31.12.2023
Fonds pour l'intervention	29 456	0	-1 044	28 411
Fonds pour la prévention	13 074	0	-2 744	10 329
Fonds d'actions spéciales	3 328	0	0	3 328
Provision à la campagne EN ruissellement	0	4 000	-71	3 929
Provision promesses pour subventions	2 354	0	-419	1 935
Provision vacances et heures supplémentaires	77	108	0	185
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	0	78	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 212	139	0	1 351
	49 500	4 326	-4279	49 547
Fonds des missions de secours	2 172	0	-55	2 118
Total	51 672	4 326	-4333	51 664

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.24	Attributions	Dissolutions	31.12.24
48 863	0	-1 903	46 959

01.01.23	Attributions	Dissolutions	31.12.23
34 500	14 363	0	48 863

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2024	78.68%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2024	94.93%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le calcul de cette provision est défini dans le règlement de placement.

Provision en pourcent des placements de capitaux	14.04%
Représentant un montant de	46 959
Provision à fin 2023	48 863

	2024	2023
Provision nécessaire au 31.12	-46 959	-48 863
Déjà mis en réserve selon bilan	46 959	48 863
Ecart par rapport à la valeur cible	0	0

10

2024 2023

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

	8 799	7 909
Primes encaissées d'avance	6 241	5 747
Passifs transitoires	2 558	2 160
Autres passifs transitoires	0	2

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

5 170 9 382

Engagement envers des réassureurs	0	3 539
UIR	0	2 381
POOL	0	1 158
Engagements envers des organisations liées	13	27
OFROU	0	0
SSCM	13	27
Autres dettes	5 160	5 816
(dont dette LPP)	86	82

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-5 635 -4 785

UIR primes de réassurance Feu	-1 102	-1 054
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-3 551	-2 632
POOL mise de fonds	-1 158	-1 099
UIR bonus prime	176	0

13

	2024	2023
Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-11 347	-36 251
Charges nettes Feu	-4 084	-7 247
Charges nettes Éléments naturels	-17 978	-122 259
Produits de la réassurance	10 412	93 201
Recours sur sinistres	304	55

14

	2024	2023
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	-1 348	-6 817
Provision rabais s/ primes futures	0	0
Provision CIREN	-225	-6 906
Pool dommages sismiques	425	162
Engagement statutaire UIR	-1 562	-267
Participation au capital du Pool	-45	333
Attribution/prélèvement à la provision spéciale pour dommages non couverts	60	-139

15

	2024	2023
Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-5 184	-5 313
Pool technique	-1 330	-1 418
Pool administratif	-1 986	-2 016
Autres charges d'exploitation	-1 868	-1 878

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

	2024	2023	Variation
Résultat technique - chiffres en milliers de francs			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	30 093	28 521	1 572
Primes de la réassurance	-5 635	-4 785	-851
Primes nettes d'assurance	24 458	23 737	721
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3 780	-7 192	3 412
Part de la réassurance	0	0	0
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-3 780	-7 192	3 412
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-17 978	-122 259	104 281
Part de la réassurance	10 412	93 201	-82 789
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-7 566	-29 059	21 492
Total net des charges liées aux sinistres	-11 347	-36 251	24 904
Modification provision spéciale dommages non couverts	60	-139	199
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-1 408	-6 678	5 270
Charges d'exploitation			
Salaires	-6 280	-6 543	263
Charges sociales	-1 290	-1 265	-25
Autres charges de personnel	4 254	4 372	-118
Total des charges de personnel	-3 316	-3 435	120
Charges des locaux	-242	-241	0
Charges d'administration	-617	-510	-107
Charges d'informatique	-1 010	-1 126	117
Total des charges administratives	-1 868	-1 877	9
Total des charges d'exploitation	-5 184	-5 313	129
Autres produits d'exploitation	48	50	-2
Autres charges d'exploitation	-26	0	-26
Résultat technique	6 601	-24 594	31 196

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

2024 2023 Variation

Prévention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la prévention	4 973	4 666	307
Autres recettes	98	114	-16
Total des produits	5 071	4 779	291
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-340	-414	74
Subsides pour mesures constructives et techniques	-932	-926	-6
ECAPi	-12	-26	14
Frais prévention Éléments naturels	-155	-594	440
Frais de personnel et administratifs	-2 646	-2 197	-449
Total des charges	-4 083	-4 158	74
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-988	-1 256	267
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	4 000	-4 000
Attribution à la provision pour la campagne EN ruissellement	0	-4 000	4 000
Prélèvement à la provision pour la campagne EN ruissellement	173	71	102
Variation provision promesses pour subventions	-172	563	-735
Total variation des provisions non techniques	-987	-622	-366
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Intervention

18

2024 2023 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la défense incendie	5 636	5 288	348
Contribution des assureurs privés	1 282	1 094	188
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	498	550	-53
Autres recettes	924	1 140	-216
Total des produits	8 390	8 122	268
Charges			
Subventions véhicules	-569	-560	-9
Subventions matériel	-411	-359	-52
Subventions formation et équipement personnel	-1 532	-1 529	-4
Centrale d'alarme et d'engagement	0	0	0
Subventions pour les constructions et locaux	-3	-1	-2
Subventions aux SIS et régions	-32	-26	-5
Subvention pour adductions	-614	-368	-246
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-11	-16	5
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-7	-29	21
Frais inspectariat	-26	-24	-1
Frais logistique	-2 610	-2 281	-329
Frais bureau technique	-27	-5	-22
Frais informatique	-401	-449	48
Frais de personnel et administratifs	-3 209	-3 345	136
Divers	-280	-173	-107
Total des charges	-9 732	-9 166	-566
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	82	0	82
Ajustement au fonds pour l'intervention	1 261	1 044	217
Total variation des provisions non techniques	1 342	1 044	298
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

2024 2023 Variation

Chiffres en milliers de francs

	2024	2023	Variation
Produits			
Facturation aux communes	2 257	1 609	648
Contribution OFROU	454	454	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	51	51	0
Facturation interventions	1 006	640	366
Contribution cantonale	50	50	0
Conventions diverses	58	30	28
Autres recettes	23	3	20
Total des produits	3 904	2 843	1 061
Charges			
Charges salariales	-2 270	-1 579	-692
Formation	-180	-219	39
Mandat, étude et honoraires	-12	-15	4
Locaux	-124	-123	-1
Frais d'interventions	-110	-39	-70
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-60	-50	-10
Véhicules	-423	-357	-66
Equipement et matériel	-215	-211	-4
Centrale d'alarme	-150	-150	0
Frais gestion et inspectorat	-97	-97	0
Frais divers	-56	-56	1
Total des charges	-3 697	-2 898	-799
Variation des provisions non techniques			
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours	-317	4	-321
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours réservé	110	51	59
Total variation des provisions non techniques	-207	55	-262
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

2024 2023

Produits des placements de capitaux	24 804	21 473
Produits des actions suisses		
Dividendes	853	907
Gains réalisés	1 178	249
Gains non réalisés	2 286	2 795
Produits des actions étrangères		
Dividendes	93	191
Gains réalisés	1 095	163
Gains non réalisés	3 021	2 196
Produits des immeubles		
Produits	5 316	4 716
Revalorisation du parc immobilier	638	827
Dévalorisation du parc immobilier	-1 965	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers		
Dividendes	399	429
Gains réalisés	878	411
Gains non réalisés	4 621	1 416
Produits des obligations suisses		
Produits des intérêts	1 130	989
Gains réalisés	439	311
Gains non réalisés	3 791	4 915

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

Produits des placements de capitaux

	2024	2023
Produits des obligations étrangères	909	903
Produits des intérêts	221	176
Gains réalisés	8	21
Gains non réalisés	681	705
Autres titres	0	0
Dividendes	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Prêts	13	8
Produits des intérêts	13	8
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	109	47
Produits des intérêts	0	3
Gains réalisés	63	42
Gains non réalisés	46	2

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

Charges sur placements de capitaux

	2024	2023
Charges sur actions suisses	-1 583	-492
Pertes réalisées	-66	-197
Pertes non réalisées	-1 517	-295
Charges sur actions étrangères	-124	-867
Pertes réalisées	-93	-369
Pertes non réalisées	-31	-498
Charges sur immeubles	-1 278	-2 318
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-1 278	-1 071
Frais de transformation	0	-1 247
Charges sur fonds immobiliers	-15	-916
Pertes réalisées	-9	-416
Pertes non réalisées	-6	-500
Charges sur obligations suisses	-170	-93
Pertes réalisées	-85	-46
Pertes non réalisées	-85	-47
Charges sur obligations étrangères	-452	-977
Pertes réalisées	-151	-234
Pertes non réalisées	-301	-744
Autres titres	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Alternatifs	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2024	2023
Charges sur placements de capitaux		
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-133	-216
Pertes réalisées	-110	-169
Pertes non réalisées	-23	-47
Charges liées aux placements de capitaux	-871	-752
Frais gestion	-871	-752
Frais de transactions	0	0

22

Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions

	20 178	14 842
Résultat des actions suisses	2 734	3 458
Résultat des actions étrangères	4 085	1 685
Résultat des immeubles	2 711	3 225
Résultat des fonds immobiliers	5 883	1 340
Résultat des obligations suisses	5 191	6 122
Résultat des obligations étrangères	457	-75
Résultat des autres titres	0	0
Résultat des prêts	13	8
Résultat des liquidités	-24	-169
Charges liées aux placements de capitaux	-871	-752

23

Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux

1 903 -14 363

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2024	2023
Résultat hors exploitation	-2 000	0
Redevance Etat (en application art. 89 LAB)	0	0
Attribution au fonds d'actions spéciales	-2 000	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

	2024 CHF (indice 131)	2023 CHF (indice 124)
Valeurs d'assurance - Incendie		
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	3'866'430.00	2'732'203.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2'278'646.00	2'156'887.00
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	6'139'182.00	5'811'134.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	4'307'367.00	4'077'204.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'898'674.00	2'743'783.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5'951'185.00	5'633'184.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	7'514'404.00	7'112'870.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'836'483.00	2'684'915.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	161'479.00	152'850.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	9'771'456.00	9'249'316.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	6'149'300.00	3'966'949.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	3'028'090.00	2'876'758.00
Immeuble, Rue du Parc 9bis-9te, La Chaux-de-Fonds	15'109'407.00	14'302'034.00
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'934'269.00	3'724'042.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	7'612'556.00	7'119'492.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 9, Neuchâtel	11'617'150.00	0
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	8'152'018.00	7'716'413.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'977'415.00	6'604'576.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15a, La Chaux-de-Fonds	1'312'035.00	1'241'926.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	11'170'221.00	10'621'342.00
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	14'983'881.00	1'122'305.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'763'475.00	3'562'373.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'546'992.00	3'357'458.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'752'373.00	3'551'864.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'499'071.00	1'418'967.00
Total	148'333'559.00	113'540'845.00

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE**Forme juridique et but**

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «CPCN») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN (ex. Prévoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La part du découvert technique imputable à l'ECAP au 01.01.25 est de CHF 4'272'543.– (01.01.24: CHF 5'265'766.–).

Le degré de couverture passe ainsi au 31.12.2024 à 81.8% (31.12.2023: 77.4%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est diminuée d'autant passant au 31.12.24 à CHF 4'272'543.– (31.12.2023: CHF 5'265'766.–).

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Huit litiges sont ouverts au 31.12.2024 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives directes pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSPP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.